



Direction du Secrétariat Général

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DES DEUX-SÈVRES
VILLE DE NIORT

Arrêté n° 2025-99

DÉLÉGATION DE SIGNATURE ET DE FONCTIONS
D'OFFICIER D'ÉTAT CIVIL -
Noélie FERREIRA - Conseillère municipale

Le Maire de la Ville de Niort ;

Vu les articles L.2122-18 et L.2122-34-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'installation des Conseillers municipaux le 26 mai 2020 ;

Considérant qu'il convient de donner délégation à un Conseiller municipal pour qu'il exerce les fonctions d'Officier d'État Civil ;

Considérant la célébration du mariage qui aura lieu le :

Samedi 8 mars 2025

Entre Céline BARATON

Et

David CHASTANET

ARRÊTE

Art. 1 – Madame Noélie FERREIRA, Conseillère municipale, est déléguée sous ma responsabilité et en mes lieu et place, dans les fonctions d'Officier d'État Civil de la Ville de Niort, en vue de célébrer le mariage BARATON/CHASTANET qui aura lieu le samedi 8 mars 2025 à 11 heures en Mairie de Niort.

Art. 2 – Mention de cette délégation sera faite partout où besoin sera.

Art. 3 – Copie du présent arrêté sera transmise au Préfet du Département des Deux-Sèvres, publiée et notifiée aux intéressés.

Fait en Mairie à Niort, le 18/02/2025

Le Maire de Niort,

Signé

Jérôme BALOGE